



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

Comité Migration sur les droits des personnes migrantes

*Accès des OING et des ONG aux populations migrantes
Accès des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile aux droits fondamentaux.*

TABLE RONDE GENRE ET MIGRATION



**Organisé par le Comité pour l'égalité des genres
« Les ONG en tant que défenseurs de l'égalité des genres et des droits des femmes »**

Titre : « *L'égalité des genres est une question de droits de l'homme. Comment pouvons-nous unir nos forces pour le promouvoir et le protéger aujourd'hui ?* »

09 OCTOBRE 2023: 10h-12h30 – bâtiment Agora – GO3

Trop souvent, la vue, les actions et les décisions sont encore majoritairement celles des hommes. Nous sommes tous et toutes imprégnés par une culture à dominance masculine qui ne prend pas toujours en compte l'égalité des femmes.

Au cours de cette table ronde, les orateurs principaux souligneront la pertinence des droits de l'homme et de l'égalité entre les femmes et les hommes pour les travaux du Conseil de l'Europe. À cette occasion différents comités de la Conférence des OING sont invités à parler des aspects sexospécifiques dans leur travail, suivis d'une discussion sur la manière idéale de respecter l'égalité des genres.

La table ronde prévue vise à **souligner la pertinence de l'égalité des genres et des droits des femmes en tant que sujet transversal**. Le mandat 2021-2024 arrivant à échéance à l'automne 2024, il est temps de faire le point et d'évaluer comment l'égalité des genres est respectée dans les travaux de la Conférence des OING.

Le Comité Migration a répondu positivement à la demande du Comité pour l'égalité des genres d'intervenir lors d'une table ronde le 09 octobre prochain afin d'affirmer la place des ONGs dans la défense de l'égalité des genres tout au long du parcours migratoire. Ayant particulièrement insisté sur ce sujet dans la transversalité de ses approches, le Comité Migration est ravi de pouvoir participer à souligner l'importance de la considération du genre ainsi que de l'orientation sexuelles des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, dans leur parcours migratoire vers l'Europe, tout comme dans leur accueil et intégration sur le continent.

Cette intervention de **8 minutes** sera alors l'occasion d'insister sur la nécessité de considérer ces aspects comme problématiques à part entière du phénomène migratoire.

INTRODUCTION : LA PLACE DES FEMMES DANS LE PARCOURS MIGRATOIRE

Alors que la migration devient un sujet politique et géopolitique de plus en plus poignant dans l'actualité récente, le Comité Migration de la Conférence des OINGs souhaite rappeler la nécessité d'assurer le respect des droits fondamentaux des populations migrantes, réfugiés et demandeurs d'asile. La vulnérabilité du parcours migratoire est une dimension essentielle dans l'appréhension des besoins individuels. Pour autant, certaines strates de cette population sont davantage exposées à une violation de leurs droits fondamentaux, tout en souffrant d'une vulnérabilité accrue du fait de leur exposition à la pluralité des menaces contre leur intégrité tout au long de leur expérience migratoire.

Les enfants, les mineurs non accompagnés, les jeunes en passage vers l'âge adulte, les populations LGBTQ+ ainsi que les femmes, sont particulièrement exposés à ces dangers tout comme au non-respect de leur dignité et de leur intégrité physique, pourtant protégées par la Cour Européenne des Droits de l'Homme. En particulier l'intégrité du genre et la violence fondée sur le genre peuvent aussi bien être une composante alarmante du parcours migratoire que constituer un motif de départ : le Comité Migration dans ses travaux et interventions œuvre avec cette dimension en tête. En effet, il est nécessaire de mettre en évidence qu'un tiers de migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en Europe seraient de femmes¹.

De la même façon, SOS Méditerranée, membre du Comité Migration, rappelle dans son rapport « Des femmes à la mer² » que 15% des personnes secourues en mer entre février 2016 et décembre 2022 étaient des femmes. Ce même rapport met alors l'accent sur l'exposition des femmes à divers dangers liés au genre, notamment les viols, les cas de prostitution forcée, les risques de traite et d'exploitation sexuelle qui ponctuent leur expérience migratoire en Libye, point central du passage de la Méditerranée vers l'Europe où les passeurs jouent un rôle central dans ces menaces. SOS Méditerranée souligne les violences sexuelles et liées au genre comme explication de la mortalité plus élevée des femmes lors de leur parcours migratoire. L'exemple est cité du naufrage du 20 juillet 2016 où 90 migrants ont péri avec seulement une femme parmi les rescapés, 21 des 22 corps découverts au fond de l'embarcation étant des femmes³. En effet, sur les embarcations de fortune, les femmes et les enfants sont souvent installés au milieu, avec dans l'idée qu'il s'agit de l'endroit le plus sûrs. Or, en cas d'incident, les personnes au milieu d'une embarcation pneumatiques par exemple sont les premières victimes (par étouffement ou écrasement).

En tant que Comité de la Conférence des OINGs, le Comité « Droits des personnes migrantes » prend en compte toutes les violations possibles des droits de l'Homme et droits fondamentaux de chaque individu, indépendamment de son origine, son sexe, son genre d'identification comme d'origine, sa couleur de peau, son orientation sexuelle ou encore sa religion.

Les dangers et obstacles auxquels s'exposent les femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile au cours de leur parcours migratoire sont malheureusement nombreux : exploitation, violences sexistes et sexuelles, travail forcé, abus en tout genre... Les risques sont omniprésents et surviennent aussi bien lors du parcours migratoire vers l'Europe et dans les pays de transit, qu'une fois leur arrivée sur le sol européen. Les passeurs, trafiquants d'êtres humains, et l'environnement direct incarnent cette présence constante du danger. Les déplacements, le séjour en camp de privation de liberté en Europe ou dans les villes européennes une fois arrivées, ou encore l'exploitation sexuelle de survie, sont autant d'expositions aux risques. Les données existantes et rapportées par les ONGs de terrain ainsi que d'autres Organisations

¹ Chiffre de 2021

² Lien vers le rapport : https://sosmediterranee.fr/wp-content/uploads/2018/11/DOSSIER-FEMMES-A-LA-MER_2023.pdf

³ Ibid ; article du 20 juillet 2016 : https://www.lemonde.fr/a-bord-de-l-aquarius/article/2016/07/20/vingt-deux-migrants-retrouves-morts-dans-un-canot-en-mediterranee_4972488_4961323.html

internationales témoignent de l'importance d'un phénomène qui doit bénéficier d'une considération à part entière.

Il s'agit alors d'appréhender ces dangers de façon à prévenir de manière efficace et adaptée la traite, les violences sexistes et sexuelles et les abus en tout genre des femmes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile. Le combat est long mais demeure essentiel, l'idée étant de poursuivre sur le chemin de l'incitation des États membres du conseil à prendre des mesures fortes et intransigeantes contre ces graves violations fondées sur le sexe.

I. LA RÉALITÉ DES CAMPS ET DES CONDITIONS D'ACCUEIL COMME FACTEUR DE RISQUE

En novembre 2022 dernier, le Comité Migration, représenté par une délégation composée de deux de ses membres, de son président et d'un représentant de la Commission Permanente, s'est rendu en Grèce afin d'apprécier la pertinence de ses travaux réalisés jusqu'à présent par rapport à la réalité du terrain. À cette occasion, le Comité a alors pu collecter la parole de la société civile locale sur la vulnérabilité des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile : une vulnérabilité déclinée au pluriel tant les obstacles à un parcours migratoire serein et dans le respect et l'application des droits de l'Homme sont devenus les marqueurs de la réalité d'aujourd'hui.

Ainsi, les camps d'hébergement, de transit ou de privation de liberté dans l'attente d'un jugement sur le sort des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile qui s'y trouvent ne font qu'exacerber ces vulnérabilités préexistantes. Les ONGs qui participent à nos travaux font état de conditions de détentions non adaptées aux besoins spécifiques des populations, le logement étant pourtant désigné comme une précondition essentielle à la fois à l'assurance d'une certaine sécurité, et également à l'intégration au sein de la société d'accueil. La reconnaissance des droits spécifiques est alors nécessaire à la reconnaissance de l'individu dans la globalité de ses besoins.

Les ONGs que nous avons rencontrées en Grèce ont notamment fait part de leur inquiétude quant au peu d'attention porté aux risques auxquels ces populations s'exposent au sein des camps et structures d'hébergements collectifs. Un exemple particulièrement éclairé en la matière est celui de la mise à disposition des sanitaires et structures dédiées à l'hygiène dans les camps. Les femmes sont alors exposées à des abus sexuels dans la mesure où la présence de verrous n'est pas systématique sur les portes de ces installations, ou sont rapidement dégradés. Ces lieux non adaptés ont alors tendance à devenir le théâtre d'agressions et exploitations sexuelles envers les femmes et jeunes filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile.

A été également souligné le manque de soins spécifiques à la santé des femmes dans les camps de rétention notamment en ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, mais également gynécologique considérant que de nombreuses migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile arrivent enceintes en Europe ou tombent enceinte lors de leur voyage -souvent des suites de viols.

Par ailleurs, la question du genre faisant, pour une grande partie des femmes issues du parcours migratoire, figure de raison même de leur départ, cette perspective est à inclure intégralement dans les modalités d'accueil et de prise en charge des femmes migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile en Europe. En effet, d'après la page web de UN Women⁴, les raisons du

⁴ Voir: <https://interactive.unwomen.org/multimedia/explainer/migration/en/index.html>

départ de nombreuses femmes vers l'Europe peuvent être : les violences intrafamiliales -27% des femmes fuyant l'Afghanistan-, certaines pratiques « culturelles » comme l'excision ou le repassage des seins, les violences sexistes et sexuelles ou encore le mariage forcé, parfois à un âge inférieur à la majorité. Le Comité Migration insiste, dans ses travaux, sur la nécessité d'un accompagnement prenant en compte le potentiel contexte traumatisant auquel s'exposent femmes et jeunes filles arrivant en Europe, en formant notamment le personnel directement en contact avec ces populations sur les épisodes traumatisants qui ont pu être vécus et la façon de les aborder et de les prendre en compte dans la totalité de l'accompagnement.

L'actualité de ces dernières semaines a dès lors d'autant plus mis en évidence la dimension du genre dans les traumatismes du parcours migratoires puisque l'on note que les violences sexuelles sont un corolaire du parcours migratoire. En 2019, une enquête de Commission des Femmes réfugiées⁵ révélait que 90% des femmes et jeunes filles ayant emprunté la route méditerranéenne au cours de leur parcours migratoire avaient été victimes de viol à un moment donné. Plus récemment, une enquête de la revue scientifique « The Lancet »⁶ révélait qu'entre octobre 2021 et mars 2022, 84 des 273 femmes migrantes interrogées à Marseille avaient été victimes de violences sexuelles au cours de l'année passée en France, 17 de ces cas relevant d'un viol. L'enquête a alors également mis en évidence un lien entre l'exposition précédente à des violences sexuelles et l'augmentation des chances de survenu d'un événement similaire lors de l'expérience migratoire postérieure, l'absence d'aide à l'hébergement étant également un facteur de risque majeur. Enfin, le rapport de SOS méditerranée évoqué plus haut rappelle également la solitude des femmes dans leur parcours migratoire comme facteur de risque aggravant, les exposant d'autant plus à la vulnérabilité de leur statut.

II. LA TRAITE DES FEMMES FUYANT UN CONFLIT

Dans un second temps, une autre des réflexions majeures qui doit être abordée en ce qui concerne la place des femmes dans la migration, est le danger de la traite d'êtres humains tout au long du parcours migratoire, mais également lors de l'arrivée sur le territoire européen.

Le Comité Migration est particulièrement sensible et engagé sur cet aspect de la prise en compte du genre dans la migration. Lors de son webinaire « Traite des êtres humains en fuite d'un conflit – Impact de la guerre en Ukraine » le 18 octobre 2022, le Comité a largement mis l'accent sur la place du genre dans ces questions. En effet, lorsque l'on parle de migration dans le cadre d'un conflit armé, l'appréhension des problématiques qui en découlent ne doit pas être identique aux autres types de migrations qui s'observent sur les routes menant à l'Europe. Dans l'exemple présenté lors de ce webinaire à propos de la population Ukrainienne, les personnes concernées sont alors en grande majorité des femmes et des enfants, dont la vulnérabilité et l'exposition aux abus en tous genres n'est plus à démontrer.

Les violences et agressions sexuelles, humiliations, mutilations, mariages forcés, prostitution, exploitation et esclavage sexuels sont des violences malheureusement typiques auxquelles sont exposées les femmes lors d'un conflit armé et/ou dans leur fuite vers un autre pays. Ainsi, nombreuses sont les ONGs qui avertissaient, notamment au niveau de la frontière polono-ukrainienne, des risques de proxénétisme déguisé et de la présence de trafiquants en tous genres. À la gare de Berlin via un site internet dédié, et au début du conflit, le gouvernement faisait notamment circuler le message suivant à l'attention des réfugiés ukrainiens : « *Veillez noter*

⁵ Site de la Commission : <https://www.womensrefugeecommission.org/> ; Lien vers le rapport :

<https://www.womensrefugeecommission.org/wp-content/uploads/2020/04/Libya-Italy-Report-03-2019.pdf>

⁶ Lien vers l'enquête : [https://www.thelancet.com/journals/lanpe/article/PIIS2666-7762\(23\)00150-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lanpe/article/PIIS2666-7762(23)00150-3/fulltext)

qu'il peut y avoir des criminels en mouvement à la gare centrale de Berlin qui veulent profiter de la situation des réfugiés de guerre »⁷. Europol alertait également sur ce risque : "Le nombre de victimes potentielles arrivant d'Ukraine est susceptible d'attirer à la fois les agresseurs individuels et opportunistes se faisant passer pour des bénévoles ainsi que des réseaux criminels spécialisés dans le trafic d'êtres humains"⁸.

Les zones les plus à risques alors identifiées par les ONGs et certains intervenants de ce webinaire s'incarnent dans les zones frontalières, les centres d'accueil et d'hébergement, ainsi que les centres de transports tels que les gares ferroviaires et routières. En d'autres termes, l'exposition au risque est omniprésente pour les femmes, et jeunes filles en situation de migration, quelle que soit la raison de leur départ.

III. LA QUESTION DU GENRE: UNE QUESTION TRANSVERSALE DES TRAVAUX DU COMITÉ

Enfin, et pour conclure cette intervention, le Comité Migration inscrit ses travaux dans des thématiques transversales, au même titre que le Comité pour l'égalité des sexes considère la transversalité de la question du genre comme jouissant d'un éventail particulièrement large pour s'inscrire dans une multitude de discussions. La migration n'est pas une thématique isolée, ni même un sujet politique disposant de ses propres artères. De la même manière, la dimension du genre trouve ses sources dans divers points d'ancrage qui confèrent alors au sujet de base toute la pertinence nécessaire à sa défense. En ce sens, le Comité Migration s'engage dans la protection des femmes réfugiées, migrantes et demandeuses d'asile, par la reconnaissance de leur vulnérabilité et de leurs besoins particuliers.

Notre **recommandation**, adoptée par la Conférence des OINGs en avril dernier, se voulant, dans un souci de respect des modalités, brève et concise vis à vis de ses points focaux, aborde la migration dans sa définition la plus large et dans la prise en compte des vulnérabilités individuelles, notamment en identifiant les femmes et les enfants comme des populations particulièrement à risque et nécessitant une attention toute particulière.

Dans son article E.3, le Comité « rappelle que les migrants et les réfugiés victimes de la traite des êtres humains doivent bénéficier de services inconditionnels de soins physiques, psychologiques et sexuels, adaptés à leurs besoins spécifiques et dès qu'ils sont identifiés, dans le respect de leur dignité et dans leur intérêt supérieur ».

Dans la même dimension, nos rencontres avec les acteurs politiques du Conseil de l'Europe permettent d'aborder la dimension du genre dans la migration via une coopération pertinente. Ainsi, le **Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux** a adopté, en avril dernier, la Recommandation 481 portant sur l'*Accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe*⁹. Recommandation pour laquelle l'association ASSEDEL du Comité a proposé une analyse comparative qui a été envoyée à nos interlocuteurs.

De plus, nos rencontres et contacts réguliers avec la **Représentante Spéciale de la Secrétaire Générale pour la Migration** (RSSG), Mme Kayacic, ou encore la **Secrétaire de la Commission Migration de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe** (APCE), Mme Termacic, sont l'occasion d'élargir nos sujets de travail et d'avancer dans l'optique d'une

⁷ Voir: <https://www.marianne.net/societe/prostitution-avec-le-conflit-en-ukraine-la-crainte-d'une-hausse-des-trafics-d-êtres-humains>

⁸ Voir: <https://www.ladepêche.fr/2022/03/23/guerre-en-ukraine-prostitution-esclavage-comment-le-conflit-favorise-le-traffic-d-êtres-humains-10189354.php>

⁹ Voir: https://search.coe.int/congress/pages/result_details.aspx?ObjectId=0900001680a8bbaf.

complémentarité qui assure dès lors la prise en considération de la totalité des sujets gravitant autour de ces questions migratoires, dont bien évidemment la place du genre et la question de la place des femmes dans le parcours migratoire.

Pour conclure, et non pas des moindres, le Comité Migration est ravi de pouvoir porter dans ses travaux des idées et requêtes provenant d'échanges avec nos collaborateurs directs, soient-ils intérieurs, ou extérieurs à la Conférence. Ainsi l'approche du Comité qui sera défendue lors de notre rencontre avec le **secrétariat du Comité des Ministres** intégrera la dimension du genre dans son approche transversale. À cette occasion une étude comparative du texte du Sommet de Reykjavik de mai 2023¹⁰ avec les objectifs du Conseil de l'Europe a été réalisée et sera utilisée pour mettre notamment en lumière l'importance de considérer la place des femmes et jeunes filles dans la migration. Comme il est rappelé dans ce document, le Sommet de Reykjavik a été en effet l'occasion pour les États membres du Conseil de l'Europe de rappeler la nécessité de « *lutter contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique*¹¹ » tel que mentionné dans la Convention d'Istanbul, laquelle introduit également dans son Article 60§3 que « *Les Parties prennent les mesures législatives ou autres nécessaires pour développer des procédures d'accueil sensibles au genre et des services de soutien pour les demandeurs d'asile, ainsi que des lignes directrices fondées sur le genre et des procédures d'asile sensibles au genre, y compris pour l'octroi du statut de réfugié et pour la demande de protection internationale* ».

Le Comité Migration est confiant quant à la réception positive de ces idées, considérant la Recommandation du Conseil des Ministres (2022/17) portant sur « *La protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile* »¹².

CONCLUSION :

En définitive, c'est par la collaboration et la mise en commun de nos réflexions pour l'atteinte d'objectifs respectifs que des solutions émergent. Le Comité Migration rappelle que son intervention sur la question de la place du genre et l'inclusion des communautés LGBTIQ+ relève du principe de **vulnérabilité accumulative**. Ainsi, la place et la situation des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile est déjà ancrée dans une vulnérabilité accrue, dès lors renforcée par le genre (de naissance comme d'identification) et d'autres facteurs identitaires propres aux communautés LGBTIQ+. Les femmes et jeunes filles sont d'autant plus exposées aux facteurs de risques qui gravitent autour des problématiques migratoires qu'elles font face à des dangers, situations de violences, et de violation de leurs droits comme de leur intégrité physique qui sont propre à leur sexe et à leur genre. Le Comité Migration est ravi d'avoir eu l'occasion de rappeler l'importance de la considération qu'il donne à ces questions dans ses travaux.

Les migrants réfugiés et demandeurs d'asile sont un groupe vulnérable dont les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Les femmes de ce groupe doivent d'autant plus faire l'objet de politiques de protection pensées sur le long terme. L'égalité du genre a mis de nombreuses années avant de pouvoir être atteinte. Le respect des droits des femmes et jeunes filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile se trouve sur un horizon temporel encore plus lointain et doit bénéficier en ce sens de toute notre attention.

Document thématique rédigée par Salomé Brun – Comité Migration/Équipe communication

¹⁰ Voir : https://drive.google.com/file/d/1ALn_g1QQaJYoWEPOXkSnBCjYThAohRsX/view?usp=sharing

¹¹ Sommet de Reykjavik; 16-17 mai 2023 ; page 8. Voir :

<https://drive.google.com/file/d/1UJpfw9R419OOvKA2bR2DYTBN9eeBVj18/view?usp=sharing>

¹² Voir: <https://edoc.coe.int/fr/droit-international/11093-la-protection-des-droits-des-femmes-et-des-filles-migrantes-refugiees-et-demandeuses-d-asile-recommandation-cmrec202217.html>